

Gouvernement du Québec

Décret 1397-2018, 5 décembre 2018

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra le 10 décembre 2018

ATTENDU QUE la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances se tiendra à Ottawa (Ontario), le 10 décembre 2018;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre des Finances, monsieur Eric Girard, dirige la délégation officielle du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra le 10 décembre 2018;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre, soit composée de :

— Monsieur Philippe Gougeon, directeur de cabinet adjoint, Cabinet du ministre des Finances;

— Madame Fanny Beaudry-Campeau, attachée de presse, Cabinet du ministre des Finances;

— Monsieur Pierre Côté, sous-ministre, ministère des Finances;

— Monsieur Martin Guérard, directeur général des relations fédérales-provinciales et des relations avec les agences de notation, ministère des Finances;

— Madame Lise Thiboutot, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69760

Gouvernement du Québec

Décret 1399-2018, 5 décembre 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Robert Hamel comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Robert Hamel, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 6 décembre 2018;

QUE le lieu de résidence de monsieur Robert Hamel soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69762

Gouvernement du Québec

Décret 1400-2018, 5 décembre 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Stéphane D. Tremblay comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Stéphane D. Tremblay, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 6 décembre 2018;

QUE le lieu de résidence de monsieur Stéphane D. Tremblay soit fixé dans la ville de Gatineau ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69763